

Copyright Board
Canada



Commission du droit d'auteur
Canada

[Traduction]

CB-CDA 2025-035

Avis de la Commission

Instance : Services de musique en ligne - Vidéos de musique (2014-2018)

26 mai 2025

I. Survol

[1] Le 8 mai 2025, Apple Inc. et Apple Canada Inc. ont informé la Commission qu'elles se retireraient inconditionnellement de l'instance susmentionnée.

[2] La même journée, Sirius XM Canada Inc. a informé la Commission qu'elle se retirait inconditionnellement de l'instance susmentionnée.

II. Avis de pratique AP 2023-010

[3] Comme stipulé dans le paragraphe 5 de l'*avis de pratique sur le changement de statut d'une partie* (AP 2023-010), « Une partie qui dépose un avis dans le cadre de cette disposition cesse d'être une partie 15 jours après le dépôt de l'avis auprès de la Commission, à la date indiquée dans l'avis, ou à la date fixée par la Commission, selon celle qui est la plus tardive. »

[4] Par conséquent, Apple inc., Apple Canada inc., et Sirius XM Canada inc. ont cessé d'être parties à cette instance le 23 mai 2025.

III. Effet sur le dossier

[5] Conformément aux paragraphes 13 et 14 d'AP-2023-010, le dossier n'en sera pas affecté.